

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 02.10.2025
Convocation faite
Le 23.09.2025

Délibération
N°2025-09-204

Créations et suppressions
de postes suite aux
avancements de grade 2025

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Patrice PRINCE, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Sandrine BOURGEOIS), M^{me} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique supprimant, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'avis de la Commission Administrative Paritaire sur les propositions d'avancement de grade,

Vu la fixation des règles internes d'avancement de grade par les Lignes Directrices de Gestion,

Vu la délibération n°2024-12-173 du 17 décembre 2024 validant les taux de promotion 2024 et pour les 5 années à venir,

Vu l'avis favorable du CST du 23 septembre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de créer les postes suivants :

- 1 poste de Conseiller Supérieur Socio-Educatif,
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture de Classe supérieure,
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe,
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe,
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe,
- 1 poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe.

* **décide** de supprimer les postes suivants, occupés initialement par les 6 agents promus :

- 1 poste de Conseiller Socio-Educatif,
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture de Classe normale,
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe,
- 1 poste d'Adjoint Technique,
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe,
- 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

